

SOMMAIRE ET ÉDITO

• La liberté d'expression p.2

DOSSIER

• La start-up, le nouveau modèle ? p.3

• Le numérique doit marquer son territoire p.4



• Les nouveaux enjeux liés à l'expansion d'Internet p.5-7

• Comment éviter une génération perdue ? p.8-9

• Le e-commerce dans tous ses états p.10-11

• Du « j'aime » à la haine sur les réseaux sociaux p.12-13



• Comment la Cnil tente de faire régner la loi en ligne p.14-15



• Quelle mondialisation ? p.16

Familles Laïques

Revue trimestrielle éditée par le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) • 19, rue Robert-Schumann 94270 Le Kremlin-Bicêtre • Tél. : 09 71 16 59 05 • e-mail : cnafal@cnafal.net

• Directeur de la publication et président du CNAFAL : Jean-Marie Bonnemayre • Chef d'édition : Jérôme Comin • Secrétaire de rédaction : Jeannine Jouanin • Gérant : Patrick Belghit • Réalisation : ©BAT - Tél. : 01 46 94 69 96 • Impression : Imprimerie Gueutier (35) • Dép. légal Presse Commission. Commission paritaire n° 0925G87077. ISSN 0755-4265.

Bulletin d'abonnement

À retourner au CNAFAL

19, rue Robert-Schumann - 94270 Le Kremlin-Bicêtre ou à déposer au CDAFAL de mon département.

Nom - prénom :

Adresse :

Je désire recevoir 4 exemplaires de Familles laïques pour le prix de 10,00 € à partir du n° :

Je règle par chèque (postal ou bancaire) ci-joint, à l'ordre du CNAFAL.

ÉDITO

La liberté d'expression est un droit fondamental



Jean-Marie Bonnemayre
Président

La liberté d'expression est une vieille conquête de la Révolution française. Elle tire sa source de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public, établi par la loi. » L'article 11 stipule que la liberté d'expression est « l'un des droits les plus précieux de l'homme ». Elle implique la liberté de conscience, la liberté de langage, donc de parole ; elle entraînera dès lors, la liberté politique. Naturellement, les bases philosophique et politique de la liberté d'expression, ont été préparées et mûries par la philosophie des Lumières, qui parcourt tout le XVII^e siècle. Ce n'est pas un hasard non plus si la période de 1798 voit l'émergence et une floraison de journaux.

La liberté de l'information et la liberté de l'expression sont étroitement liées.

Lutte contre le pouvoir, lutte contre la censure, lutte contre les puissances d'argent qui ne cessent de vouloir contrôler l'information. La problématique de l'information des citoyens n'est pas nouvelle. L'émergence, puis la domination des médias modernes en particulier avec les chaînes d'information n'empêchent pas les manipulations de masse. Depuis une trentaine d'années, l'arrivée d'Internet a bouleversé notre vie dans bien des domaines : économique, politique, social et aussi intellectuel. Les réseaux sociaux tracent notre vie privée, nos données personnelles. Même si des données peuvent nous aider dans la vie quotidienne, il faut se méfier des dérives de fichage. C'est dès l'école qu'il faut apprendre à utiliser et à maîtriser ces nouveaux outils, à démêler le vrai du faux (*fake news*).

Durant la pandémie, on a vu apparaître de nouvelles inégalités entre ceux qui peuvent accéder à internet et ceux qui habitent dans des zones dépourvues d'accès, entre ceux qui disposent d'ordinateur et ceux qui sont dans un environnement familial précaire. Le numérique peut être un facteur d'exclusion pour de nombreuses familles. ■

PERSPECTIVE

La start-up, le nouveau modèle ?

DANS NOTRE QUOTIDIEN CE TERME EST DEVENU FAMILIER SANS DÉFINIR SON CONTENU. EST-CE UNE ENTREPRISE, QUEL EST SON RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LA SOCIÉTÉ ?

La start-up est une entreprise innovante, une « jeune pousse » ayant un fort potentiel de développement, nécessitant des investissements importants afin de pouvoir financer sa croissance rapide. La création d'une entreprise passe par le statut de start-up qui est temporaire. Elle doit impérativement passer par une phase d'expérimentation de son marché et de son modèle économique. Elle peut avoir le statut de PME si elle a un effectif de moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros. L'environnement du travail est ouvert, en « Open Space ». Il facilite la communication entre les collaborateurs et les départements. La flexibilité est le maître mot : horaires variables, tâches diverses et variées.

Son objectif est de croître très rapidement. Elle peut aussi ne jamais croître et disparaître.

Alors que la PME est plus mature avec une base solide, disposant de ses propres bureaux et qui ne partage pas son environnement de travail avec une autre entreprise. La start-up peut se développer au sein d'incubateurs et d'espaces de coworking. La PME a la particularité d'exécuter un modèle économique déjà établi. Elle connaît son produit, ses clients, ses fournisseurs, ses distributeurs. Elle sait exactement ses activités quotidiennes. L'innovation porte généralement sur les moyens de production. L'innovation est là pour rendre l'appareil plus productif, plus efficace, moins coûteux. À l'inverse, la start-up est une entreprise particulière qui cherche constamment son modèle économique : les produits, les clients, les distributeurs qui ne seront pas forcément définitifs. Pour répondre à la notion de nouveau modèle économique et social, on peut la concilier dans le cadre d'une création d'entreprise sur un territoire donné. Si la notion de modèle économique semble facile à intégrer qu'en est-il du modèle social ? En fait, la mission de la start-up répond à un défi social, environnemental et sociétal qui correspond à un mécanisme interne à son organisation. Il est impératif de disposer d'une gouvernance démocratique. Cela porte sur la



Les start-up permettent un développement rapide d'une activité en limitant les contraintes.

gestion des revenus, la disponibilité de l'argent sans but lucratif, l'absence de redistribution interne et le réinvestissement dans la cause.

On peut penser que la start-up sociale met la rentabilité au service de la finalité sociale et environnementale.

Il existe même un agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus) défini par la Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire. Pour conclure, 90% des start-up échouent pour les principales raisons suivantes : le produit ou le service ne correspond pas au marché (42%), l'absence de cash (29%), l'équipe n'est pas adaptée (23%), la concurrence (19%), le prix n'est pas adapté au produit ou au service (18%), discordance entre les associés (13%). Il s'avère que les start-up sont en forte création depuis 2017 notamment dans l'e-commerce et la tech. La France a mis en place des visas « French Tech » qui facilitent l'embauche de talents internationaux. La ville de Paris a été un acteur du succès de l'écosystème des start-up. Station F Visa Tech et Ecole 42 en sont les exemples. Ils ont permis à Paris de construire une croissance exceptionnelle en tant que pôle technologique. ■

Patrick Charron